

Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche du 30 novembre 2023

Le trente novembre deux-mille vingt-trois à 14 heures 30, les membres du Conseil de la Recherche (CoR) se sont réunis Salle des Conseils - Maison des Services à l'Etudiant, site du Mont Houy.

Le Conseil de la Recherche est présidé par M. Eric MARKIEWICZ, Vice-Président Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) représentant du Président, et M. Christian MICHEL-DANSAC est nommé secrétaire.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de 11 membres présents et 7 membres représentés.

Le quorum des membres présents et représentés étant atteint, le Vice-président déclare que le Conseil de la Recherche est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du Relevé de Conclusions du Conseil de la Recherche du 10 octobre 2023
- Ecole doctorale : présentation des chiffres de l'année universitaire 2022-2023
- Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature
- Présentation et validation de l'appel à projets 2024 « Manifestations Scientifiques » de la politique scientifique
- Présentation et validation de l'appel à projets 2024 « Cotutelles Internationales de thèse » de la politique scientifique
- Présentation et validation de l'appel à projets 2024 « Conférenciers étrangers invités » de la politique scientifique
- Allocations de Recherche 2024 du CR HdF : Lancement de l'AAP (Information)
- Points d'information :
 - Sur la vague 4 des Chaires de Professeurs Juniors
 - Sur la vague E de l'évaluation des Unités de Recherche
- Questions diverses

Présidence M. Eric MARKIEWICZ, Vice-président du Conseil de la Recherche
du CoR

Présents : **11**

Collège 1 avec voix délibérative : Mme BARBAFIERI, M. DOGECHE, M. JENOT, M. TALEB-HAMED

Collège 2 avec voix délibérative : M. BECHET, M. HEBBAR, M. LETENEUR, Mme RAHMOUN

Collège 3 avec voix délibérative : M. LIPPERT, M. SIMON

Collège 4 avec voix délibérative :

Collège 5 avec voix délibérative : M. GUEGEN

Membres de droit sans voix délibérative

Invités sans voix délibérative : M. COULON (Conseil Régional Hauts-de-France)
Mme ZOIA (Service Commun de Documentation)
M. MICHEL-DANSAC, M. BLAREAU (Direction de la Recherche et de la Valorisation)

Ont donné pouvoir :

7

Mme DUBAR à M. LETENEUR
M. KOLSKI à M. JENOT
M. POPIEUL à M. DOGHECHE
Mme SANTINELLI à M. HEBBAR
Mme REY à Mme BARBAFIERI
Mme DRAUX à M. SIMON
M. DELILLE à M. LIPPERT

Excusés :

M. ARTIBA,
Mme DUBAR, M. KOLSKI, M. LAURO, M. POPIEUL, M. REMIENS,
Mme RIVENQ, Mme SANTINELLI-FOLTZ
Mme CHEHAMI, M. DEQUIDT, M. JUNOT, Mme REY, Mme SADAUNE, Mme THILLIEZ
M. DELILLE, Mme DRAUX

Mme SAMYN-PETIT, Représentant de la Région HdF, M. J. MULLER,
M. WAUTIER, Mme LEONE, Mme GONDY
M. DULION, Mme COPLO
Mme SCIARDIS, M. DE LA BOURDONNAYE

Approbation du relevé de décisions de la séance du 10 octobre 2023

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 10 octobre 2023.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'approuver ce relevé de conclusions.

Les membres du Conseil de la Recherche décident d'approuver le relevé de conclusions du Conseil de la Recherche du 10 octobre 2023 à l'unanimité des voix des présents et représentés.

Ecole doctorale : présentation des chiffres de l'année universitaire 2022-2023

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche donne la parole au Directeur de l'Ecole Doctorale Polytechnique Hauts-de-France pour la présentation des chiffres de l'année universitaire 2022-2023 de l'ED. La présentation est annexée au relevé de conclusion du Conseil de la Recherche.

Avis sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche invite le Directeur de la Direction de la Recherche et de la Valorisation à présenter le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature. Ce tableau, présenté à chaque CoR, synthétise les contrats et conventions de recherche signés ou en cours de signature, aux niveaux régional et national, et également européen et international.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur le tableau des contrats et conventions signés ou en cours de signature.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur ce tableau.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur le tableau des contrats de recherche et conventions de financement de projets régionaux, inter-régionaux, nationaux et internationaux, signés et en cours de signature, qui leur est présenté.

Présentation et validation de l'appel à projets 2024 "Manifestations Scientifiques" de la politique scientifique

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche présente l'Appel à Projets 2024 « Manifestations Scientifiques » de la politique scientifique. Il est souligné que pour l'année 2024, le budget alloué à cet AAP interne a été augmenté par rapport à 2023. Les manifestations scientifiques d'envergure et celles co-organisées avec des partenaires de l'Alliance EUNICE ou des partenaires stratégiques seront prioritairement soutenues.

Le représentant des services de la Région Hauts-de France profite de la présentation de cet appel à projets interne pour informer les Conseillers des évolutions du dispositif ValoRIS (valorisation et rayonnement des initiatives scientifiques) qui doit être voté par les élus régionaux lors de la Commission permanente du 30 novembre 2023. Ce dispositif soutient, dans le cadre de la politique Recherche régionale, les manifestations scientifiques et l'édition scientifique. Les principales modifications du dispositif, mis en place sous sa forme actuelle en juillet 2019, attirent au calendrier des sessions de soumissions des demandes. Pour les demandes d'aide à des manifestations scientifiques du 1^{er} semestre de l'année n, celle-ci devront être faite à la fin du 1^{er} semestre de l'année n-1. Et pour les demandes d'aide à des manifestations du second semestre de l'année n, celle-ci devront être faite en janvier de l'année n. Pour les demandes d'aide pour les manifestations de l'année 2024, une session exceptionnelle en mars 2024 sera mise en place pour toutes les demandes 2024.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur l'appel à projets.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cet Appel à Projets.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur l'Appel à Projets 2024 « Manifestations Scientifiques » de la politique scientifique, qui leur est présenté.

Présentation et validation de l'appel à projets 2024 "Cotutelles Internationales de thèse" de la politique scientifique

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche présente l'Appel à Projets 2024 « Cotutelles Internationales de thèse » de la politique scientifique. Celui-ci diffère peu de l'Appel à Projets 2023, avec une inscription obligatoire du projet dans les priorités stratégiques de l'établissement et une priorité

donnée aux projets en cotutelle / codirection avec des partenaires stratégiques et en particulier dans le cadre de l'Alliance EUNICE.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur l'appel à projets.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cet Appel à Projets.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur l'Appel à Projets 2024 « Cotutelles Internationales de thèse » de la politique scientifique, qui leur est présenté.

Présentation et validation de l'appel à projets 2024 "Conférenciers étrangers invités" de la politique scientifique

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche présente l'Appel à Projets 2024 « Conférenciers étrangers invités » de la politique scientifique. Il est souligné que pour l'année 2024, le budget alloué à cet AAP interne a été augmenté par rapport à 2023.

Il est également souligné le risque de refus de virement par la Banque de France lorsque les coordonnées bancaires internationales du conférencier invité sont incomplètes/erronées, ainsi les difficultés nouvelles de l'option du paiement en « cash » via Western Union. La Banque Postale a en effet cessé sa collaboration avec Western Union depuis le 15 novembre 2023 et le point Western Union le plus proche est à Lille. Le cas échéant et en connaissance de cause, l'invitant s'engagera à accompagner à ses frais son invité au point Western Union de Lille.

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche demande aux membres du CoR s'ils ont des remarques à formuler sur l'appel à projets.

En l'absence de remarques, le Vice-président propose aux membres du CoR d'adopter un avis favorable sur cet Appel à Projets.

Les membres du Conseil de la Recherche, après en avoir délibéré, décident d'adopter un avis favorable, à l'unanimité des présents et représentés, sur l'Appel à Projets 2024 « Conférenciers étrangers invités » de la politique scientifique, qui leur est présenté.

Information sur le lancement de l'appel à projets 2024 "Allocations de Recherche du Conseil Régional Hauts-de-France"

Le Vice-président de l'UPHF en charge de la recherche présente l'Appel à Projets 2024 « Allocations de Recherche » du Conseil Régional Hauts-de-France.

L'appel à projets « Allocations de recherche » constitue un axe majeur de la politique Recherche mise en place par la Région Hauts-de-France. Il contribue à la visibilité et au rayonnement du potentiel de recherche en région et participe ainsi au développement économique.

Il s'adresse aux laboratoires labellisés, implantés sur le territoire des Hauts-de-France et également aux acteurs socio-économiques, afin qu'ils se rapprochent des laboratoires, pour proposer et définir ensemble des sujets de recherche répondant aux enjeux et aux besoins économiques et sociaux de l'ensemble des territoires de la région.

Ce principe permet de réaffirmer le souhait régional de voir les liens entre la recherche et les entreprises se développer, afin de favoriser l'innovation dans la région, créatrice d'emplois et de développement économique.

L'AAP 2024 introduit une pondération dans la sélection des sujets avec :

- 50 à 100% des sujets en lien avec les enjeux régionaux : 1) impact socio-économique en Région HdF, 2) rayonnement/attractivité et 3) politiques conduites par la région (S3 REV3,...)

- jusqu'à 40% de sujets en lien avec le CPER 2021-2027 (confirmation de lien demandée) et/ou le protocole Région-MESH (concernant ces sujets, une confirmation du/ des coordinateur.s sera demandée)
- jusqu'à 10% de sujet sur des thèmes émergents en lien avec la PS de l'université

La sélection tiendra également compte :

- De la qualité scientifique des projets et de celle des candidats telles que priorisées par les établissements, organismes de recherche et écoles doctorales,
- Des retombées socio-économiques du projet pour le territoire régional,
- Des perspectives de transfert vers l'innovation à court ou moyen terme,
- Du lien avec les politiques publiques régionales,
- Du lien avec d'autres appels à projets régionaux,
- Du lien avec les orientations du CPER 2021-2027,
- Des cofinancements apportés par les territoires (collectivités territoriales),
- Plus généralement des co-financements présentés et donc de l'effet levier induit par l'action de la Région.

Une attention particulière sera apportée aux projets encadrés par des jeunes chercheurs ayant soutenu leur HDR depuis moins de 3 ans ou co-encadrés par des jeunes chercheurs souhaitant préparer leur HDR pendant le suivi de la thèse.

En dehors de ces critères de priorisation, la Région se réserve la possibilité de retenir un projet sur une problématique en lien avec les défis économiques et sociétaux auxquels la région est confrontée, au-delà des priorités régionales indiquées ci-dessus.

Les éléments du dossier de candidature et les modalités du dispositif ont été envoyés aux Directions des Laboratoires.

Le retour des dossiers de candidature complets validés et transmis par les Etablissements demandeurs est attendu pour le 2 février 2024.

Point d'informations : Sur la vague 4 des Chaires de Professeurs Juniors

Les quatre CPJ obtenues lors des vagues 1 à 3 ont permis de renforcer :

- le Hub 1 sur les dimensions de l'assistance, de la rééducation et de la coopération Homme-Machine adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite,
- le Hub 2 sur la dimension mobilité intelligente,
- le Hub 3 sur la dimension matériaux fonctionnalisés en surface,
- l'Axe transversal « Patrimoine, Territoire, Espace » sur la dimension Patrimoine Numérique.

La vague 3 a donné de la visibilité avec un socle minimal de 1 CPJ pour les années 2024 et 2025. Il est cependant autorisé en vague 4 d'argumenter la demande d'une à deux CPJ supplémentaires.

Ainsi, pour cette vague 4, conformément à notre prévision pluriannuelle établie en vague 3 et moyennant la réorientation de 2 projets par leurs porteurs au regard des évolutions récentes du contexte et des priorités régionale et nationale, nous avons classé la demande de trois projets de CPJ indispensables au renforcement de notre stratégie.

Sur le socle de 1 CPJ attribuée en 2024 :

- Projet CPJ MEDICIS (ex-MAFAC en vague 3) - MatEriaux multifonctionnels Dédiés aux applICations actionneurs et capteurs Intelligents. Hub 3 Thème « Matériaux ... » en lien avec le pôle transfrontalier UPHF-UMONS « Matériaux et procédés associés écoresponsables » et son extension en cours dans le cadre de l'Alliance EUNICE.

En 1ère demande complémentaire argumentée :

- Projet CPJ M2OFAC - Modélisation Mathématique et Optimisation de la Fabrication Additive Céramique. Hub 3 Thème « Matériaux ... » en lien avec le projet Excellences EURO-Tell du PIA4 sur le même Hub 3 et avec le projet #PrintMyMobility pour le développement d'une plateforme collaborative en fabrication additive en région Hauts-de-France, porté par ALSTOM en réponse à l'AMI CORIFER (Conseil d'Orientation de la Recherche et de l'Innovation de la filière FERroviaire). Soutenu par le Pôle de compétitivité i-Trans, la création d'une association destinée à porter et à promouvoir ce projet, dans laquelle l'UPHF sera membre fondateur, est en cours.

En 2nde demande complémentaire argumentée :

- Projet CPJ EGLiComp - Evaporation de Gouttes de Liquides Complexes : de la dynamique du changement de phase à la gestion thermique. Hub 2 sur la dimension gestion thermique des composants des véhicules électriques, en lien avec la montée en puissance de l'électromobilité en région Hauts-de-France (Renault Electricity à Douai et quatre GigaFactory : Vercor, ProLogium à Dunkerque, ACC à Douvrain et Envision à Douai).

Point d'informations : Sur la vague E de l'évaluation des Unités de Recherche

La présentation a été jointe à la convocation.

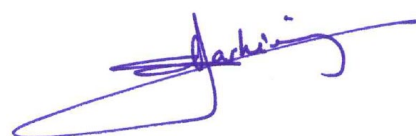
Questions diverses

En l'absence de questions, l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures et 30 minutes.

Est dressé le présent relevé de conclusions du Conseil de la Recherche, qui s'est tenu le 10 octobre deux mille vingt-trois, signé par le Vice-président en charge de la recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

Valenciennes, le 30 novembre 2023

Le Vice-président du Conseil de la Recherche de l'Université Polytechnique Hauts-de-France,



Prof. Eric MARKIEWICZ